

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 17 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2025, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux : Marie Galipeau, Kevin Lukassen, Alyssa Leblanc, Jean-Maurice Daoust, Jacklyn Lamb et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence de Judith Fouquet, mairesse.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) :

Était également présente la Directrice générale adjointe, Jacinthe Murphy, qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Tous formant quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

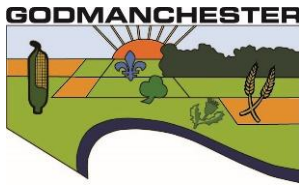
2. ORDRE DU JOUR

2025-11-17-111 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **Proposé** par le conseiller Jean Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Jacklyn Lamb et **RÉSOLU** :

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, de la séance extraordinaire du 3 octobre 2025 et de la séance ordinaire du 10 novembre 2025
4. **Administration**
 - 4.1 Nomination des maires suppléants
5. **Ressources humaines**
6. **Greffé**
 - 6.1 Mandat au directeur général pour la négociation de la convention collective
7. **Trésorerie**
 - 7.1 Dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements
 - 7.2 Approbation des opérations financières d'octobre 2025
 - 7.3 PRACIM – Détermination des projets pour la subvention
8. **Urbanisme et environnement**
9. **Loisir, culture et parcs**
 - 9.1 Nomination du représentant pour le comité de la régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon
10. **Travaux publics**
 - 10.1 Location de tracteur pour l'année 2026



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 17 novembre 2025

10.2 Octroi du contrat pour le déneigement de l'Hôtel de ville/caserne

10.3 Octroi du contrat pour le déneigement du pont de Dewittville

10.4 Embauche d'un chauffeur saisonnier pour l'hiver 2025-2026

11. Sécurité publique et protection incendie

11.1 Achat d'un testeur de boyaux d'incendie

11.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires pour 2026-2027

12. Affaire MRC Haut-Saint-Laurent

13. Avis de Motion

13.1 Dépôt du règlement No 530 révisé – Règlement modifiant le règlement 501 sur la délégation de pouvoir

14. Adoption des règlements

14.1 Adoption du règlement No 528 – Règlement modifiant le règlement de zonage 357

14.2 Adoption du règlement No 529 – Règlement de concordance avec les modifications du schéma d'aménagement révisé 345-2024

15. Périodes de questions

16. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-11-17-112

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2025 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025

Il est **Proposé** par le conseiller Kevin Lukassen, **Appuyé** par la conseillère Marie Galipeau et **RÉSOLU** :

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, de la séance extraordinaire du 3 octobre 2025 et de la séance ordinaire du 10 novembre furent remises à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de 72 heures avant la séance. La directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture et les procès-verbaux des séances sont adoptés tel que déposés.

QUE les procès-verbaux soient adoptés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ADMINISTRATION

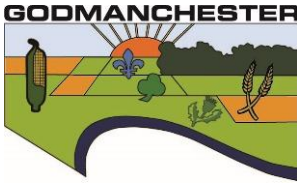
2025-11-17-113

4.1 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

Il est **Proposé** par la conseillère Alyssa Leblanc, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

QUE la liste des maires suppléants soit adoptée comme suit :

Mme Marie Galipeau	Novembre / décembre 2025 – Janvier / février 2026
M. Kevin Lukassen	Mars / avril / mai / juin 2026
Mme Alyssa Leblanc	Juillet / août / Septembre / octobre 2026
M. Jean-Maurice Daoust	Novembre / décembre 2026 – Janvier / février 2027
Mme Jacklyn Lamb	Mars / avril / mai / juin 2027



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 17 novembre 2025

Mme Sylvie Lemay	Juillet / août / septembre / octobre 2027
Mme Marie Galipeau	Novembre / décembre 2027 – Janvier / février 2028
M. Kevin Lukassen	Mars / avril / mai / juin 2028
Mme Alyssa Leblanc	Juillet / août / septembre / octobre 2028
M. Jean Maurice Daoust	Novembre / décembre 2028 – Janvier / février 2029
Mme Jacklyn Lamb	Mars / avril / mai / juin 2029
Mme Sylvie Lemay	Juillet / août / septembre / octobre 2029

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. RESSOURCE HUMAINES

Aucun sujet abordé.

6. GREFFE

2025-11-17-114

6.1 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux de Godmanchester sont désormais représentés par une association accréditée en vertu du Code du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester doit poursuivre les négociations en vue de conclure une première convention collective avec le syndicat représentant les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général désire avoir un mandat l'autorisant à représenter la Municipalité dans les négociations avec le syndicat des employés;

Il est **Proposé** par le conseiller Jean Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Jacklyn Lamb et **RÉSOLU** :

QUE le Conseil municipal mandate le Directeur général pour représenter la Municipalité de Godmanchester afin de poursuivre les négociations en vue de conclure une première convention collective avec l'association accréditée représentant les employés municipaux ;

QUE le Directeur général soit autorisé à discuter, soumettre des propositions et convenir de modalités au nom de la Municipalité, sous réserve de l'approbation finale du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. TRÉSORERIE

7.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU TRÉSORIER SUR LA DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'ACQUITTEMENT DES DÉPENSES ET DES ENGAGEMENTS

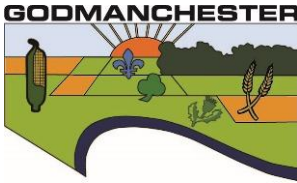
La Trésorière adjointe, Jacinthe Murphy, dépose à la séance le certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements.

2025-11-17-115

7.2 APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES D'OCTOBRE 2025

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par le conseiller Jean Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

Total des chèques émis : 106 089.18\$
Total des dépôts directs émis : 230 767.85\$



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 17 novembre 2025

D'AUTORISER le Trésorier à payer, du fonds général d'administration, les comptes fournisseurs pour le mois d'octobre 2025 conformément à la liste déposée devant le Conseil :

Total des comptes à payer : 336 857.03\$

ET D'APPROUVER la liste des salaires versés pour le mois d'octobre 2025, telle que déposée devant le Conseil :

Rémunération des élus 0 \$

Salaires des employés :	Semaine 38	<u>5 060.05\$</u>
	Semaine 39	<u>4 971.45\$</u>
	Semaine 40	<u>4 939.22\$</u>
	Semaine 41	<u>5 153.79\$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-11-17-116

7.3 PRACIM – DÉTERMINATION DES PROJETS POUR LA SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le programme PRACIM (Programme d'aide à l'amélioration des infrastructures municipales) permet aux municipalités de présenter des projets afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation d'infrastructures locales;

CONSIDÉRANT QUE le dôme actuellement utilisé pour l'entreposage du sel est en très mauvais état et ne répond plus adéquatement aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer un projet dans le cadre du programme PRACIM pour la construction d'un nouvel entrepôt de sel;

Il est **Proposé** par le conseiller Jean Maurice Daoust, **Appuyé** par le conseiller Kevin Lukassen et **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal de Godmanchester détermine que le projet soumis dans le cadre du programme PRACIM sera la construction d'un nouvel entrepôt de sel;

QUE le coût estimé du projet est de 314 630 \$ taxes en sus

QUE le directeur général soit autorisé à compléter et transmettre toute documentation nécessaire à la demande de subvention dans le cadre du programme PRACIM;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Aucun sujet abordé.

9. LOISIR, CULTURE ET PARCS

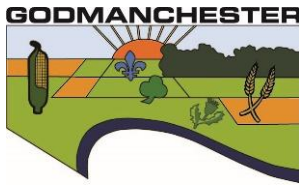
2025-11-17-117

9.1 NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR LE COMITÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA PATINOIRE RÉGIONALE DE HUNTINGDON

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de la Patinoire régionale tient périodiquement des réunions et rencontres nécessitant la présence d'un représentant désigné par chacune des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester doit nommer une personne pour la représenter au sein de ce comité;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 17 novembre 2025

QUE la conseillère Madame Jacklyn Lamb soit nommée pour représenter la Municipalité de Godmanchester aux réunions et/ou rencontres de la Régie intermunicipale de la Patinoire régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. TRAVAUX PUBLICS

2025-11-17-118

10.1 CONTRAT DE LOCATION DE TRACTEUR POUR LE COUPE-BORDURE AUPRÈS DE FERME COFFEY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire la location d'un tracteur utilisé avec le coupe-bordure pour la période d'avril à novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait la location d'un tracteur John Deere pour la saison 2025 avec Ferme Coffey.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler le contrat avec Ferme Coffey au condition suivante :

- Location d'un tracteur John Deere 6105R IVT
- Location à 34\$/heure avec un minimum de 225 heures
- Location pour la période du 20 avril 2026 au 1^{er} novembre 2026
- Remplacement du tracteur dans les 24h si celui-ci cesse de fonctionner
- La Municipalité doit assurer le tracteur

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par le conseiller Kevin Lukassen et **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal autorise l'administration à faire la location du tracteur John Deere, aux conditions énoncées, auprès Ferme Coffey pour la période du 20 avril au 1^{er} novembre 2026.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-320-00-521 – Entretien des chemins - voirie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-11-17-119

10.2 OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE/CASERNE

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour le déneigement du stationnement pour la saison 2025 – 2026 sont les suivantes :

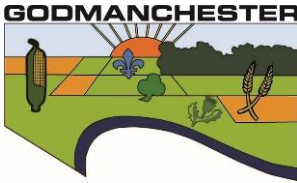
- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| 1. FS Pro (9219-3242 Québec Inc) | 3 100\$ |
| 2. Spencer Patenaude | 2 500 \$ |
| 3. Excavation Car | Aucune soumission |

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par le conseiller Jean Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal retienne la soumission de Spencer Patenaude pour le déneigement du stationnement de l'Hôtel de ville et de la caserne, au montant de 2 500 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-130-00-521 – Enlèvement de la neige bureau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 17 novembre 2025

2025-11-17-120 10.3 OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU PONT DE DEWITTVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité donne à contrat le déneigement du pont de Dewittville;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Richard Sherry a fait une offre de services, au montant de 60\$ par déneigement pour la saison hivernale 2025-2026;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

D'OCTROYER le contrat de déneigement du pont de Dewittville à M. Richard Sherry, au montant de 60\$ par déneigement, pour la saison hivernale 2025-2026 avec une garantie minimum de dix (10) déneigements.

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-320-00-521 – Entretien des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-11-17-121 10.4 EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR SAISONNIER POUR L'HIVER 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester doit assurer le déneigement et l'entretien hivernal de son réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE les besoins opérationnels pour la saison hivernale 2025-2026 nécessitent l'embauche d'un chauffeur saisonnier afin d'assurer le bon déroulement des opérations de déneigement et d'épandage d'abrasifs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'offrir un minimum d'heures garanties afin d'assurer la disponibilité du personnel requis;

Il est **Proposé** par le conseiller Jean Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Jacklyn Lamb et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité de Godmanchester procède à l'embauche d'un chauffeur saisonnier pour la période hivernale 2025-2026.

QUE l'employé bénéficiera d'un total de 200 heure garanti pour la saison, soit 10 heures par semaine garanties sur une période de 20 semaines débutant le 1^{er} décembre 2025 et se terminant le 18 avril 2026;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE

2025-11-17-122 11.1 ACHAT D'UN TESTEUR DE BOYAUX D'INCENDIE

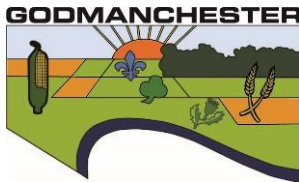
CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Godmanchester doit procéder régulièrement à la vérification et à l'entretien des boyaux d'incendie conformément aux normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un testeur de boyaux permettrait d'assurer la sécurité, la fiabilité et la conformité de l'équipement utilisé lors des interventions ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 1200° Boivin et Gauvin est au montant de 12 227,73 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue répond aux besoins du Service de sécurité incendie et est jugée satisfaisante par la direction du service ;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 17 novembre 2025

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un testeur de boyaux pour le Service de sécurité incendie auprès de 1200° Boivin et Gauvin au montant de 12 227,73 \$ taxes en sus ;

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-220-01-690 – Entretien des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-11-17-123

11.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2024, le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel est en vigueur et est offert par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester prévoit la formation de :

- Deux (2) pompiers pour le programme Pompier I
- Huit (8) pompiers pour le programme de Pincés de désincarcération
- Huit (8) pompiers pour le programme de Véhicule électrique et hybride
- Huit (8) pompiers pour le programme de Sauvetage en espace clos

au cours de la prochaine année, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme d'aide financière;

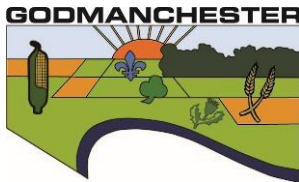
Il est **Proposé** par la conseillère Jacklyn Lamb, **Appuyé** par le conseiller Kevin Lukassen et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité de Godmanchester présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT

Aucun sujet abordé.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 17 novembre 2025

13. AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT No 530 RÉVISÉ – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 501 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Kevin Lukassen que le projet de règlement 530 révisé – Règlement modifiant le règlement 501 sur la délégation de pouvoir de dépenser, sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal;

À la suite de la lecture du règlement 530, la conseillère Sylvie Lemay vote contre le point 5.1.2 a)

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2025-11-17-124 14.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT No 528 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 357

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 357 a été adopté le 14 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires d'une piscine installée avant le 1^{er} novembre 2010, et qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, ont jusqu'au 30 septembre 2027 pour mettre aux normes leurs installations ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.6.5 du règlement de zonage 357 exempte certaines piscines de se conformer aux normes (installé le 31 octobre 2010 ou installé avant l'entrée en vigueur du règlement);

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier certaines normes dudit règlement pour se conformer aux normes provinciales ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 octobre 2025 de 8h30 à 18h30;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

QUE le projet de règlement portant le numéro 528 modifiant le règlement de zonage 357 soit adopté.

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

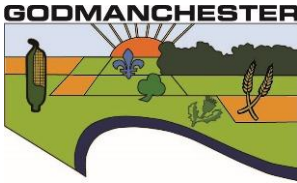
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-11-17-125 14.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT No 529 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AVEC LES MODIFICATIONS DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ 345-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Régionale de Comté (MRC) du Haut-Saint-Laurent a adopté le règlement numéro 345-2024 modifiant le schéma d'aménagement révisé et ayant pour effet de modifier diverses dispositions le 22 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 345-2024 est entré en vigueur le 9 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, Chapitre A-19.1), la municipalité de Godmanchester doit, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter tout règlement de concordance



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 17 novembre 2025

en urbanisme (règlement de zonage, règlement d'émission de permis et de certificat, le règlement de plan d'urbanisme et autres);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), une municipalité en défaut d'adopter un règlement de concordance à l'expiration du délai prévu à l'article 58 ne pourra recevoir de certificat de conformité du conseil de la MRC à l'égard du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier certaines normes des règlements numéro 357, 356 et 360 pour se conformer aux nouvelles dispositions du schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 20 octobre 2025 de 8h30 à 18h30;

Il est **Proposé** par le conseiller Jean Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE le projet de règlement portant le numéro 529 pour la concordance avec les modifications du schéma d'aménagement soit adopté.

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. PÉRIODE DE QUESTION

La mairesse donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance du conseil levée à 19h40.

Judith Fouquet, mairesse

Jacinthe Murphy, Directrice générale adjointe